

DÉPARTEMENT  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT  
SAINT-OMER

CANTON  
LUMBRES

**Délibération**  
**N° 2025/06**

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq  
le JEUDI 13 FÉVRIER à dix-huit heures trente  
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Ulysse DUPONT, sous la présidence de  
Madame Joëlle DELRUE, Maire  
en suite de convocation en date du 04 Février 2025  
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Etaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :  
Mme FASQUELLE Léa (proc. Mme BERQUEZ Marie-Laurence), M. BONNAIRE  
Serge (proc. Mme DELRUE Joëlle), M. MONBAILLY Vincent (proc. M. DUBIEZ  
Francis), Mme MONBAILLY Aurore (proc. Mme DESEQUELLE Véronique).

Mesdames CHRISTIAENS Michèle, BOULET Véronique : absentes excusées.

Madame LAMIABLE Murielle, Messieurs EVRARD Dominique, GUILBERT Richard,  
TEN Arnaud : absents non excusés.

### **OBJET : TARIFS POUR LE GALA DE DANSE**

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Gala de  
Danse de l'Ecole Municipale aura lieu le Samedi 14 Juin 2025.

Elle propose de fixer les tarifs d'entrée suivants :

- Enfants de moins de 4 ans : **gratuit**,
- Enfants de 4 ans à 12 ans : **4 Euros**,
- A partir de 12 ans : **7 Euros**.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal acceptent par 21 voix  
POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION cette proposition.

Pour Copie Conforme,  
A Lumbres, le 14/02/2025  
Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le 14 FEV. 2025  
et publication ou notification  
du 18 FEV. 2025

**Le Maire,**  
**Joëlle DELRUE**

